



Sète, cité maritime de caractère



O. MAYNARD

OFFICE DE TOURISME DE SETE Comité de direction du 23 novembre 2018

Compte-rendu

Le 23 novembre 2018, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 12h30 à l'Office de tourisme, 60 grand'rue Mario Roustan, 34200 SETE, sous la Présidence de Madame Marie de la Forest.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

TITULAIRES PRÉSENTS (7) : Madame Maire de la Forest, Anne de Grave, Jocelyne Cassany, Valérie Carrasco-Doumayrou, Eliane Rosay, Messieurs Rudy Llanos et Jean-Marie Taillade.

SUPPLEANTS PRÉSENTS (4) : Messieurs Michel Bodart, Sébastien Pacull, Jean-Pierre Lafalla, Marc Antoine.

- **dont votants (4)** :

TOTAL DE VOTANTS (11) - Quorum : 11 votants minimum

La date du comité de direction a été communiquée le 25 octobre par mail, la convocation l'ordre du jour, le rapport de séance et le rapport d'orientation budgétaire ont été adressés aux membres le 15 novembre 2018.

Le rapport de séance ainsi que rapport d'orientation budgétaire ont été remis à chaque membre en début de séance.

Marie de la Forest, présidente de l'Office de tourisme souhaite la bienvenue aux membres présents, ouvre la séance à 12h45 et propose de passer aux délibérations.

I – Délibérations

1 – Approbation du compte-rendu du comité de direction du 5 octobre 2018 :

Le compte rendu, joint à la convocation, a été adressé préalablement à chaque membre.

La présidente propose aux membres présents de s'exprimer, aucune remarque n'étant émise, elle les invite à approuver le compte-rendu du dernier comité de direction.

- la délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

Office de tourisme
60 Grand rue Mario Roustan - 34200 SETE
33(0)4 99 04 71 71 - tourisme-sete.com

GPS : 43.39983 N - 3.69598 E



2 – Présentation du rapport d'orientation budgétaire et débat

Anne de Grave, vice-présidente précise que le budget 2019 ne présente pas d'évolution particulière, que la capacité de financement est estimée à 2 205 540 euros dont 2 161 540 € en fonctionnement et 44 000 € en investissement.

Les recettes pour la taxe de séjour sont relevées de 40 000 euros, elle représente 27,30% des recettes de fonctionnement. Pour les ventes en boutique et les prestations de services, une augmentation de 25 450 € est prévue par rapport au BP 2018. Une baisse est à prendre en compte sur la billetterie, par rapport à Escale à Sète, manifestation qui n'est organisée que tous les deux ans. La subvention de la commune de 730 000 € est maintenue au même niveau qu'en 2017 et 2016, elle représente 33,8% du budget de fonctionnement et permet d'assurer la mission de service public dévolue à l'Office de tourisme.

Pour les dépenses de fonctionnement, les charges hors personnel régressent de 87 793 € et les charges de personnel ont été ajustées au plus près des besoins, elles sont en progression et seront couvertes par de nouvelles recettes.

L'Office de tourisme ne recourt pas à l'emprunt, les investissements sont autofinancés et s'équilibrent avec les dotations aux amortissements.

Bien que la plupart des recettes aient été optimisées, le budget global est en baisse de 52 875 € par rapport à l'année dernière, du fait de l'absence des recettes d'Escale à Sète qui ne sont à prendre en compte que tous les deux ans.

La vice-présidente invite au débat : Madame Carrasco attire l'attention sur les recettes de la taxe de séjour qui risquent de subir une baisse pour les hébergements non classés. Madame de Grave souligne que d'après nos estimations, cette baisse devrait être compensée par les nouvelles recettes des plateformes de réservation qui encaissent et reversent la taxe de séjour directement à présent.

La présidente invite les membres à approuver le rapport d'orientation budgétaire.

- la délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

3 Attribution de l'indemnité au comptable

La présidente propose aux membres d'autoriser l'attribution de l'indemnité au comptable public, Monsieur Thierry Albagnac, trésorier principal. En effet le comptable public, apporte tout au long de l'année, une assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le montant de l'indemnité est de 512,69 € brut et de 472,39 € net.

La présidente précise que l'Office de tourisme est très satisfait de la bonne collaboration avec le trésorier et invite les membres à autoriser l'attribution de l'indemnité de conseil au taux maximum pour l'exercice 2018.

- la délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

4 Avenant 5 au contrat de sous-location établi avec la ville de Sète

Marie de la Forest propose la souscription de l'avenant 5 au contrat de sous-location établi avec la Ville de Sète pour les locaux de l'Office de tourisme situés au 60 Grand'rue Mario Roustan à Sète. Cet avenant prévoit une hausse du loyer de 10 800 € par an, suite à la prolongation du bail emphytéotique souscrit pour 3 ans entre la propriétaire des locaux et la Ville de Sète.

La présidente précise que le montant du loyer pour une surface de 800m² reste à un niveau très correct par rapport au marché local. Monsieur Bodart rappelle également que le loyer avait été négocié à la baisse pendant plusieurs années, suite aux travaux de rénovation réalisés en 2013 et qu'une augmentation pouvait effectivement se justifier aujourd'hui.

La présidente invite les membres à approuver la souscription de l'avenant 5 au contrat de sous-location des locaux de l'Office de tourisme avec la Ville de Sète qui prévoit un loyer mensuel de 3 150 €

et un forfait pour les charges locatives de 700 €, ajustables annuellement en fonction des charges réelles.

- la délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

5 Chèques cadeau de fin d'année destiné au personnel

Marie de la Forest propose, comme cela se pratique depuis 2005, d'offrir un chèque cadeau pour les fêtes de fin d'année au personnel de l'Office de tourisme. A cette même occasion, elle félicite le personnel pour le travail fourni.

Madame Carrasco demande si tous les agents pourront bénéficier des mêmes avantages et la Directrice confirme que le personnel de la ville étant à présent détaché, il bénéficiera effectivement des mêmes conditions.

La présidente propose d'approuver l'attribution d'un chèque cadeau au personnel d'une valeur de 70 euros et pour un maximum de 24 personnes.

- la délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

6 – Décisions prises par la directrice dans le cadre de sa délégation de compétence

La présidente invite les membres à apporter leurs observations sur le tableau des décisions adressé préalablement avec la convocation. Aucune question n'est émise.

La vice-présidente demande aux membres s'ils souhaitent poser d'autres questions, les remercie pour leur présence, les invite à signer les documents et à rejoindre le buffet déjeunatoire pour un moment de convivialité.

La séance est levée à 13h10.

A Sète, le 24 novembre 2018

Tiphaine COLLET – Directrice

